



COMMUNIQUE N° 24/00006 /C/MINPMEESA/SG/CCPNPE DU 12 MARS 2024
PORTANT APPEL A CANDIDATURES POUR L'ADMISSION A LA PEPINIERE
NATIONALE PILOTE D'ENTREPRISES (PNPE) D'EDÉA

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat informe les acteurs de l'écosystème entrepreneurial national, qu'il est lancé à leur intention un appel à candidatures pour l'admission de vingt-cinq (25) promoteurs de PME au Programme d'accélération de la Pépinière Nationale Pilote d'Entreprises d'Edéa (PNPE).

Ce Programme d'accélération sera axé sur l'innovation technologique et/ou organisationnelle. Sa durée est de vingt (20) semaines en alternance avec le suivi en entreprise.

I. CONDITIONS D'ADMISSION :

Pour être admissible au Programme d'accélération de la PNPE,

- L'entrepreneur doit :

- être titulaire d'au moins un BEPC ou d'un diplôme équivalent ou justifier d'une validation des acquis d'expérience (VAE) ;
- faire preuve d'inventivité, de dynamisme, de forte motivation, d'agilité et d'abnégation ;
- être disposé à suivre les cours en présentiel à la PNPE ;
- savoir lire et écrire au moins l'une des deux langues officielles ;
- être âgé d'au moins 18 ans au 1^{er} janvier 2024 ;
- disposer d'un ordinateur portable ;
- être passé par un incubateur agréé par le MINPMEESA (critère préférentiel) ;
- ne pas avoir déjà suivi un programme d'accélération à la PNPE ;
- candidatures féminines fortement encouragées (critère préférentiel).

- L'entreprise doit :

- avoir une existence légale de 2 à 5 ans ;
- exercer prioritairement dans les secteurs suivants : agro-industrie (transformation des produits agricoles, pastoraux et

- mécanisation), bois et produits forestiers non ligneux (bambou, rotin et paille), et coton-textile-confection-cuir ;
- être inscrite au Fichier national des PME (critère préférentiel) ;
 - disposer d'un historique de ventes de produits/services et des états financiers des deux dernières années.

II. DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers de candidatures sont soumis en ligne à l'adresse www.pnpe@minpmeesa.cm, ou déposés à la PNPE, sise à Ntoumba/Edéa, **au plus tard le 22 avril 2024 à 15h30 précises, délais de rigueur.**

Les dossiers de candidatures comprennent :

- une demande timbrée adressée au Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ;
- une photocopie certifiée de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou du passeport en cours de validité ;
- un curriculum vitae daté et signé portant la mention « je certifie exactes toutes les informations ci-dessus énoncées » ;
- un certificat médical datant de moins de trois (3) mois ;
- une fiche de présentation synoptique de son entreprise et de son produit/service, dûment remplie et téléchargeable sur le site web du MINPMEESA à l'adresse : www.minpmeesa.cm.

NB : tout dossier incomplet, reçu après les délais fixés, ou acheminé par d'autres moyens sera rejeté.

Les entreprises présélectionnées sur étude de dossiers passeront un examen oral devant un Comité de sélection avant l'admission définitive.

Pour toute information complémentaire, bien vouloir prendre attache avec la Cellule de Coordination sise à Ntoumba par Edéa, à l'adresse suivante : **B.P. : 236-Edéa, Tél : 243 286 275 // 699 643 464 // 671 494 971.**



Achille BASSILEKIN III